Troyes

PROJET

PÉDAGOGIQUE
PÉRI ET EXTRASCOLAIRE
SECTEUR VASSAULES

ANNÉE SCOLAIRE 2025-2026

ALLOCATIONS FAMILIALES
Caf
de l'Aube

Sommaire

Introduction

Présentation

Accueils des enfants de 3 à 6 ans (péri et extrascolaire)

- Public

Accueils des enfants de 6 à 12ans (péri et extrascolaire)

- Public

Intentions éducatives et objectifs pédagogiques

- Le projet éducatif
- Présentation du secteur
- Acteurs du secteur
- Constats 2024-2025 et Objectifs 2025-2026

Organisation et fonctionnement

- Modalités d'inscriptions
- Tarifs
- Journées type et fonctionnement
- Santé, Sécurité
- Les rôles de l'équipe pédagogique
- La communication

Introduction

Troyes, Cœur de la Champagne Méridionale, située dans le département de l'Aube, à seulement 1h30 de Paris, se trouve au carrefour de plusieurs axes routiers et autoroutiers. Avec ses 62 782 habitants, sur une superficie de 13 km2, elle est le centre de la communauté d'agglomération Troyes Champagne Métropole, qui compte 175 193 habitants. (chiffres INSEE 2021)

Troyes offre un cadre de vie dynamique et exceptionnel à 160 km de la capitale, avec des perspectives de développement économique prometteuses. La ville se distingue par son riche patrimoine industriel, naturel, muséal, ainsi que par son art de vivre et son héritage civil et religieux. Ces atouts attirent chaque année de nombreux touristes.

Les dispositifs périscolaires et extrascolaires de la Ville de Troyes s'engagent à promouvoir les valeurs de laïcité, mixité, et égalité d'accès aux activités. Cette approche garantit que chaque enfant, indépendamment de son sexe, origine ou croyance, bénéficie des mêmes opportunités d'apprentissage et d'épanouissement.

La démarche éducative de la collectivité s'inscrit dans le respect des droits de l'enfant et vise à offrir une éducation qui favorise l'épanouissement personnel, le respect mutuel et la préparation à une vie citoyenne active et respectueuse des diversités.

Le Projet Educatif de Territoire (PEDT), soutenu par la ville, vise à favoriser la continuité entre les temps scolaires, péri et extra scolaires, en rassemblant tous les acteurs du territoire. L'objectif est de soutenir la réussite, l'épanouissement et le bien-être des enfants de 3 à 12 ans. En créant un environnement éducatif inclusif et cohérent, le projet accompagne chaque enfant tout au long de son parcours scolaire, périscolaire et extrascolaire. En le plaçant au cœur des préoccupations, cette initiative mobilise les ressources du territoire, dont vous faites partie, pour répondre aux besoins éducatifs et sociaux des enfants et de leurs familles.

Les sites

Service Enfance et Jeunesse
1 rue de la Tour 10000 TROYES
Tél: 03.25.70.47.77

La Ville de Troyes compte 7 Accueils de Loisirs, soit 474 places disponibles pour les enfants de 3 à 12 ans ainsi que 17 écoles maternelles, 17 écoles élémentaires, dont 9 situées en Réseau d'Education Prioritaire.

Accueils pour les enfants de 3 à 6 ans lors des temps périscolaires (hors mercredis)

Maternelle Louis Dumont
135 rue étienne pédron
03 25 80 06 01

Maternelle De LETIN
112 rue Boucherat
03 25 82 57 31

Maternelle Auguste Millard
37 cours jacquin
03 25 81 05 06

Accueil de loisirs pour les enfants de 3 à 6 ans les mercredis

Accueil de loisirs
LOUIS DUMONT
135 rue Etienne Pédron
Capacité de 80 places
Accueil des enfants
de 3 à 6 ans

L'Accueil de Loisirs se situe dans le secteur Nord-est de la ville. La ligne N°5 de la TCAT dispose d'un arrêt devant l'accueil. Un grand parking est à disposition des familles.

La structure se situe dans l'enceinte de l'école Louis Dumont.
Le site est mutualisé et se compose de 2 batiments

.
Dans le batiment accueil de loisirs, les familles sont accueillies dans un large hall donnant accès à:

- un bureau (direction)
- 2 salles d'activités
- 1 salle de motricité (mutualisée)
- 1 cuisine avec point d'eau
- des sanitaires enfants et adultes

Dans le bâtiment de l'école nous mutualisons:

- le dortoir
- des sanitaires enfants et adultes

Chacun des bâtiments dispose d'un extérieur clos. Nous mutualisons également un jardin.

La restauration collective est organisée sur place.

Le parc de Fouchy ainsi que le parc et le gymnase des Vassaules sont à proximité.

Le public 3/6ans

	3-5 ANS
Physique	Découverte de son corps Besoin de se dépenser et de temps calmes Ne mesure pas sa force Développe sa dextérité A besoin d'un rythme de vie régulier Est dans l'apprentissage de l'hygiène et de la propreté
Psychologique et intellectuel	Passe par la phase du complexe d'œdipe Positionnement de l'individu et du caractère : «Veut pas ! Non ! Temps d'attention et de concentration très court L'imaginaire est en plein développement Acquisition du langage Développement de la mémoire et de la curiosité Début du contrôle de soi A besoin de repères constants
Affectif	Très sensible à l'avis de l'adulte : besoin de justice équitable Importance du doudou : attache aux repères familiaux Besoin de sécurité, de tendresse Très influençable Importance de l'explication de chaque acte : sinon ne comprend pas son erreur Ont des sentiments pures envers les enfants et les adultes : sans arrières pensées
Sociologique	Séparation de la cellule familiale Découvre de nouveaux environnements et repères Début de la vie en collectivité Début du langage Apprentissage de l'autonomie Aime à être responsabilisé et à aider les adultes Copie le comportement familial quand il est dans une collectivité

Accueils pour les enfants de 6 à 12 ans lors des temps périscolaires (hors mercredis)

Elémentaire Tauxelles
47-48 rue étienne pédron
03 25 80 61 19

Elémentaire De Letin
11 rue Boucherat
03 25 80 59 38

Elémentaire Millard / Kléber
1, avenue du 1er Mai
03 25 81 06 31
74, rue Kléber
03 25 80 54 20

Accueil de loisirs pour les enfants de 6 à 12 ans les mercredis

Accueil de Loisirs des Vassaules
6 Rue des Vassaules
10 000 TROYES
06.46.54.19.55

Capacité de 56 places
Accueil des enfants de 6 à 12 ans

L'Accueil de Loisirs se situe dans le secteur Nord-est de la ville.
La ligne N°3 de la TCAT dispose d'un arrêt proche sur l'axe pénétrant Chomedey-Vanier.
Les familles sont accueillies au sein d'un vaste hall, destiné également à l'affichage.
Ce dernier dessert des espaces mutualisés.

Au rez-de-chaussée :

- un bureau
- une grande salle d'activité, lieu pour les temps de rassemblement, activités et jeux et espace de jeux symboliques, d'imagination et de construction
- une salle d'activité créative
- une salle de jeux
- une salle de rangement pour le matériel pédagogique
- une cuisine avec point d'eau
- des sanitaires enfants et adultes

Des escaliers et un ascenseur permettent d'atteindre le premier étage.
A l'étage :

- une salle d'activités
- une salle de « danse » avec parquet et miroir aux murs pour les ateliers d'expression, de scènes ou pour un temps calme/repos
- une salle animateur

Un espace extérieur clos, avec un préau et des jeux d'eau sont à disposition du groupe pour des activités extérieures.
La restauration collective est organisée dans le restaurant scolaire de l'école Preize.
Le parc et le gymnase des Vassaules sont à proximité.

Le public 6-12ans

	6-12 ANS
Physique	Développement de la dextérité Augmentation de ses capacités et de sa concentration Importance d'une bonne qualité de sommeil et alimentaire Besoin de se dépenser Perte des dents de lait
Psychologique et intellectuel	Début de l'esprit de compétition et du mensonge Sensibles aux actions solidaires Apprentissage ludique est remplacé par l'apprentissage fondamental : informations pures Raisonnement logique : âge du pourquoi Peur de l'échec Séparation du réel et de l'imaginaire Appréhender la gestion de son temps S'identifie à l'adulte Apprentissage de la lecture et de l'écriture
Affectif	Sensible à la justice : doit être équitable Susceptible et sensible Identification à l'adulte Séparation du lien maternel : le père prend sa place L'adulte détient toute les réponses A l'esprit de contradiction Besoin de réconfort et d'échanges avec les autres Il affirme sa personnalité et peut en devenir agressif Besoin de sécurité et d'affection : mais pas en public
Sociologique	Devient de plus en plus indépendant, capable de se donner des règles et de les respecter Désir d'appartenance à un groupe du même sexe Besoin d'exprimer son individualité Aime les jeux collectifs, de coopération et de compétition

Intentions éducatives et objectifs pédagogiques

Le Projet Éducatif de Territoire (PEdT)

Depuis 2014, la Ville de Troyes a développé PEdT avec ses partenaires pour offrir un parcours éducatif de qualité à tous les enfants. Ce projet ambitieux vise à proposer des activités éducatives lors de tous les temps péris et extrascolaires afin de répondre aux besoins éducatifs des jeunes Troyens.
À partir de septembre 2018, la Ville a réaménagé la semaine scolaire pour être répartie sur quatre jours en réponse aux demandes des familles. Les enfants vont donc à l'école le lundi, mardi, jeudi et vendredi et les accueils de loisirs sont ouverts tous les mercredis ainsi que pendant les vacances scolaires, permettant aux enfants de profiter du « plan mercredi » avec un éventail d'activités éducatives et récréatives.
Ces accueils de loisirs, non sectorisés, organisés en complémentarité des projets d'école et périscolaire, prennent en compte le mercredi comme un jour de repos, s'assurant d'adapter les activités aux rythmes de vie, aux envies et à la fatigue des enfants tout en cherchant à maintenir la stabilité et la continuité des équipes d'animation pour offrir un environnement de qualité et sécurisé.

Le PEdT a défini plusieurs objectifs clés partagés par ses partenaires éducatifs, qui incluent le développement des compétences langagières, la compréhension de texte et la découverte des richesses de la langue française, ce qui stimule l'intérêt pour la diversité linguistique et littéraire, il vise aussi à développer la logique de résolution de problèmes, favorisant la pensée critique et l'analyse, tout en promouvant le "vivre ensemble" en insistant sur le parcours citoyen et les valeurs de solidarité, de coopération et de respect.

Renouvelé en 2024 jusqu'en 2027, ce socle éducatif représente une culture commune à laquelle tous les acteurs éducatifs de Troyes s'engagent à contribuer et les projets et activités des accueils de loisirs sont conçus pour enrichir les apprentissages des enfants, en les accompagnant dans leur développement personnel et scolaire.

La Convention Territoriale Globale (CTG)

En 2021, la Ville de Troyes et la CAF de l'Aube ont lancé la CTG afin de relever les défis de territorialisation et de coopération. Cette initiative stratégique vise à renforcer et maintenir les services aux familles en coordonnant les actions dans les domaines de la petite enfance, de l'enfance, de la jeunesse, de la parentalité, de l'animation de la vie sociale, du logement et de l'accès aux droits.

La CTG repose sur un diagnostic partagé avec les partenaires afin de définir des priorités et de mettre en place un plan d'actions adapté et son approche globale permet d'adapter les équipements et services aux besoins des familles, d'améliorer l'accès aux droits et d'optimiser les interventions des différents acteurs, tout en intégrant le projet éducatif de la Ville de Troyes dans cette démarche.

Cette convention est une véritable démarche d'investissement social et territorial qui favorise un développement harmonieux et inclusif et en conclusion, la Ville de Troyes s'emploie à offrir un environnement éducatif enrichissant et diversifié, en soutenant les familles et en encourageant un développement global pour tous les enfants de la région.

Le projet éducatif

Le projet éducatif porté par la ville de Troyes décline les intentions et les principes éducatifs ainsi que leurs modalités de mise en œuvre sur tous les types d'accueil qu'il organise à savoir les accueils périscolaires les jours d'école (garderies du matin et du soir, temps de restauration, pause récréative, temps cartable, « Mes découvertes » ainsi que des accueils de loisirs périscolaires (les mercredis) et extrascolaires (les vacances scolaires).

ü Objectifs éducatifs (extrait du Projet Éducatif)

- Favoriser l'épanouissement personnel : Les équipes pédagogiques visent à développer les aptitudes mentales et physiques des enfants en s'appuyant sur leurs potentialités. Elles encouragent l'expression et la confrontation des idées pour renforcer la confiance en soi et l'autonomie.
- Inculquer les droits de l'homme et les libertés fondamentales : Les enfants apprennent le respect des droits humains et des principes universels de la Charte des Nations Unies.
- Respect des identités et des cultures : L'éducation met l'accent sur le respect des parents, de l'identité personnelle, de la langue et des valeurs culturelles, tout en valorisant la diversité culturelle et les valeurs nationales.
- Préparation à la vie en société : Les enfants sont préparés à vivre dans une société libre en développant des attitudes de compréhension, de tolérance, et d'égalité. Ils apprennent à interagir de manière respectueuse avec différentes personnes, indépendamment de leur origine ou de leur religion.
- Respect du milieu naturel : Les enfants sont sensibilisés au respect de l'environnement et apprennent l'importance de préserver le milieu naturel.

Par ailleurs, l'ensemble des dispositifs péri et extrascolaires municipaux s'engagent à promouvoir les valeurs de laïcité, de mixité et d'égalité d'accès aux activités. Cette approche garantit que chaque enfant, indépendamment de son sexe, origine ou croyance, bénéficie des mêmes opportunités d'apprentissage et d'épanouissement.
La démarche éducative Troyenne s'inscrit dans un cadre respectueux des droits de l'enfant et vise à offrir une éducation qui favorise l'épanouissement personnel, le respect mutuel, et la préparation à une vie citoyenne active et respectueuse des diversités.

Le Projet Pédagogique

Le projet pédagogique est élaboré par les directeurs des accueils de loisirs et coordonnateurs en charge des dispositifs périscolaires, en partenariat avec les animateurs, en référence au projet éducatif de la Ville de Troyes.
Il doit permettre de répondre précisément aux questions des familles, relatives à l'organisation et au fonctionnement des accueils, indique les moyens humains, matériels et organisationnels de mise en œuvre ainsi que le choix de l'action pédagogique proposée par l'équipe.

Les Accueils de Loisirs municipaux (AL) et les dispositifs périscolaires sur les écoles sont un mode d'accueil éducatif pour les enfants proposé à titre facultatif. Ils complètent les projets scolaires et périscolaires, offrant une continuité éducative. Non sectorisés, ils fonctionnent le mercredi et s'articulent autour de quatre axes principaux : complémentarité éducative, inclusion et accessibilité, inscription territoriale, diversité et qualité des activités.

Les objectifs incluent la mise à disposition des moyens nécessaires, les choix pédagogiques adaptés, et le suivi-évaluation des activités. Les directeurs, animateurs, et parents sont des acteurs clés dans cette démarche éducative, assurant un environnement enrichissant et inclusif pour les enfants.

Présentation du secteur

Le quartier Vassaules-Tauxelles à Troyes est un secteur résidentiel à densité modérée, marqué par une population active, un niveau de chômage et un revenu moyen légèrement défavorables comparés aux moyennes nationales. Il offre une bonne panoplie de services (commerces, équipements sportifs et éducatifs), appuyée par une histoire locale riche (aménagement du parc, participation citoyenne via le conseil de quartier).

Indicateur	Valeur
Population	Environ **3 742 habitants** (Bien dans ma ville, Webvilles)
Densité de population	**2 970 hab./km²** (Bien dans ma ville)
Population active	**47,7 %** (Bien dans ma ville)
Taux de chômage	**11,7 %**, supérieur à la moyenne nationale (~8 %) (Bien dans ma ville)
Revenu moyen par habitant	**16 470 €/an**, en dessous de la moyenne nationale (~20 590 €) (Bien dans ma ville)

Composition des ménages – Quartier des Vassaules

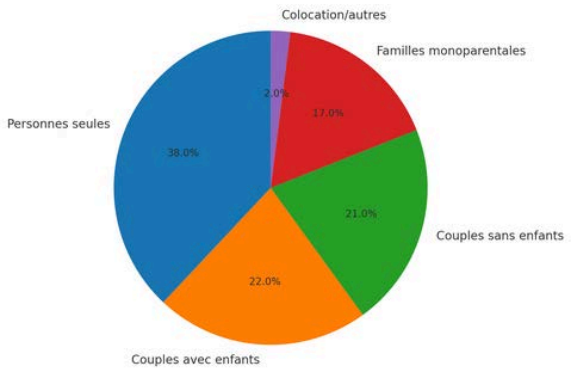

Répartition par âge – Quartier des Vassaules

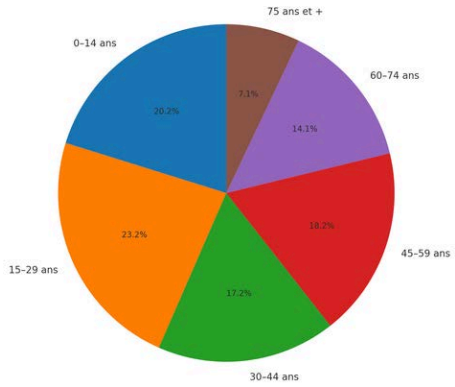

Présentation du secteur

Accueil de loisirs Louis Dumont 3-6 ans
Accueil de loisirs des Vassaules 6-12 ans

Le service départemental d'incendie et de secours de l'Aube

Parc de Vassaules + Cité administrative

La sécurité sociale

Salle Multi activités Marie Louise Fautsch

Le stade des Tauxelles

Acteurs du quartier

Quelques associations que nous avons repéré et étant actives au sein du quartier

- Les associations

Elles interviennent tout au long de la semaine, proposent des ateliers à destination des habitants du quartier, avec des thématiques variées comme :

  - L'insertion par la pratique de la langue Française (l'Accord Parfait),
  - L'Art thérapie, la sophrologie (Plutôt la vie),
  - Les danses et musiques traditionnelles (Folkafon),
  - L'activité physique d'entretien (Akhilleus)
  - Activité organisée dans le cadre de la semaine bleue (repassons ensemble le certificat d'études, quizz années 70, la France insolite et mystérieuse)
  - Animation ponctuelle organisée par le comité de jumelage du quartier Saint-Martin et Darmstadt (soirée choucroute)

- Le Service Animation de la Vie Sociale

  - La salle Multi Activités des Vassaules accueille ainsi chaque jour de la semaine, des ateliers dont la programmation se décline de la manière suivante :
    - Lundi : dessin, jeux de cartes, jeux de plateau, permanences du Point Info Jeunesse, l'accompagnement scolaire.
    - Mardi : atelier mémoire, chant, jeux de cartes.
    - Mercredi : l'heure de l'art, découvrir des artistes et leurs œuvres à travers différentes époques.
    - Jeudi : activités manuelles (loisirs créatifs, pratiques artistiques...), atelier tricot et crochet, l'accompagnement scolaire.
    - Vendredi : (avec le concours de l'association Akhilleus), Bungy bump: marche dynamique avec bâtons nordiques, atelier postural.

Constats de l'équipe pédagogique de l'année 2024-2025 et objectifs pour l'année 2025-2026

Constats 2024-2025	Objectifs 2025-2026
• Mise en place de temps d'échange entre les directeurs et coordinateurs périscolaires et extrascolaires du secteur au sujet des fonctionnements des différents temps • Réflexion engagée quant à l'organisation à avoir afin de pouvoir suivre de manière pérenne les équipes d'animations sur les différents temps • Besoin de créer du lien entre les équipes éducation nationale et équipe de direction péri et extrascolaire du secteur • Volonté d'harmoniser la constitution des équipes d'animations représentant les temps périscolaires sur les accueils de loisirs dans le but d'améliorer l'accompagnement et le suivi des enfants. • Nécessité de connaitre les acteurs locaux dans le but d'être identifier en tant qu'équipe de direction du secteur • Collaboration en cours sur un projet commun entre l école et l accueil de loisirs	• Continuer et pérenniser les temps d'échanges afin d'instaurer des habitudes professionnelles communes permettant d'harmoniser les pratiques et ainsi de mieux constituer et accompagner les équipes d'animations sur le terrain. • Instaurer des temps d'échanges afin de présenter le fonctionnement péri et extrascolaire ainsi que notre envie de créer des projets auprès des différents acteurs du quartier (associations, services municipaux, éducation nationale) • Améliorer la qualité d'accueil des enfants sur les différents temps et ainsi faciliter le lien entre les familles et les acteurs éducatifs. • Mise en place de projets plus aboutis dans l'intérêt de l'enfant leur permettant d'être réellement acteurs et ainsi favoriser leur épanouissement. • Continuer la collaboration entre l'école et l'accueil de Loisirs Louis Dumont grâce à un projet jardin commun

Organisation et fonctionnement

Modalités d'inscriptions

L'inscription aux différents dispositifs s'effectue au moyen d'un dossier annuel.
Le dossier d'inscription est disponible sur le portail famille.troyes.fr et dans les lieux d'accueil municipaux du public : Espace Audiffred, Maisons de quartiers.

Les règlements intérieurs des différents dispositifs (Mon Périscolaire/Mon accueil de loisirs/Ma restauration) sont consultables sur le portail famille.troyes.fr et dans les services d'accueils municipaux. Ces derniers précisent et les modalités d'inscription.

La fréquentation est conditionnée par l'inscription de l'enfant dans une école élémentaire publique troyenne pour les temps périscolaires du lundi, mardi, jeudi, vendredi.
Pour une inscription à un accueil de loisirs, un certificat de scolarité sera demandé pour tout enfant ne fréquentant pas une école publique troyenne.

L'inscription à l'Accueil de Loisirs est possible pour tout enfant mineur, scolarisé et âgé de trois ans minimum dans le trimestre qui suit le 1er jour de fréquentation de l'accueil de loisirs et six ans maximum.

Tarifs

Ville de Troyes - Tarifs 2025

applicables à compter pour l'année scolaire 2025-2026 (sauf dispositions particulières)

ACCUEILS DE LOISIRS 3 à 12 ans

Désignation des tarifs			Tarifs en vigueur		Tarifs applicables pour l'année scolaire 2025-2026 (sauf dispositions particulières)		Mode de fixation	
			Troyens	Non Troyens	Troyens	Non Troyens		
3 à 12 ans - Vacances scolaires - Journée avec repas								
Quotient familial								
0 €	à	300 €	5,50	6,00	5,60	6,10	décision	décision
301 €	à	500 €	6,60	7,20	6,70	7,30	décision	décision
501 €	à	700 €	7,90	8,60	8,00	8,75	décision	décision
701 €	à	900 €	10,30	11,30	10,45	11,45	décision	décision
901 €	à	1 100 €	15,40	16,80	15,60	17,05	décision	décision
1 101 €	et	plus	18,50	20,10	18,75	20,40	décision	décision
3 à 12 ans - Vacances scolaires - Journée sans repas								
Quotient familial								
0 €	à	300 €	4,10	4,50	4,15	4,60	décision	décision
301 €	à	500 €	4,95	5,40	5,05	5,50	décision	décision
501 €	à	700 €	5,90	6,40	6,00	6,50	décision	décision
701 €	à	900 €	7,70	8,40	7,80	8,55	décision	décision
901 €	à	1 100 €	9,90	10,80	10,05	10,95	décision	décision
1 101 €	et	plus	12,10	13,20	12,30	13,40	décision	décision
3 à 12 ans - Mercredis journée complète avec repas								
Quotient familial								
0 €	à	300 €	5,50	6,00	5,60	6,10	décision	décision
301 €	à	500 €	6,60	7,20	6,70	7,30	décision	décision
501 €	à	700 €	7,90	8,60	8,00	8,75	décision	décision
701 €	à	900 €	10,30	11,20	10,45	11,45	décision	décision
901 €	à	1 100 €	15,40	16,80	15,60	17,05	décision	décision
1 101 €	et	plus	18,50	20,10	18,75	20,40	décision	décision
3 à 12 ans - Mercredis journée complète sans repas								
Quotient familial								
0 €	à	300 €	4,10	4,50	4,15	4,60	décision	décision
301 €	à	500 €	4,95	5,40	5,05	5,50	décision	décision
501 €	à	700 €	5,90	6,40	6,00	6,50	décision	décision
701 €	à	900 €	7,70	8,40	7,80	8,55	décision	décision
901 €	à	1 100 €	9,90	10,80	10,05	10,95	décision	décision
1 101 €	et	plus	12,10	13,20	12,30	13,40	décision	décision
3 à 12 ans - Mercredis - en 1/2 journée sans repas								
Quotient familial								
0 €	à	300 €	2,20	2,40	2,25	2,45	décision	décision
301 €	à	500 €	2,60	2,90	2,65	2,95	décision	décision
501 €	à	700 €	3,30	3,60	3,35	3,65	décision	décision
701 €	à	900 €	4,40	4,80	4,50	4,90	décision	décision
901 €	à	1 100 €	5,30	5,70	5,35	5,80	décision	décision
1 101 €	et	plus	6,60	7,20	6,70	7,30	décision	décision

Journée type et fonctionnement

La semaine scolaire de l'enfant est organisée sur 4 jours d'école, lundi, mardi, jeudi et vendredi, aux horaires de classe suivants :

- De 8h45 à 12h et de 13h45 à 16h30 (les enseignants accueillent les élèves dix minutes avant l'heure de la classe)

En raison de situations spécifiques (proximité lycée-IUT), l'école Georges Charpak a des horaires dérogatoires :

- De 8h35 à 11h50 et de 13h35 à 16h20. Les accueils périscolaires sont adaptés à la journée de l'enfant :

Le matin, avant la classe :

La collectivité propose un accueil périscolaire pour les enfants scolarisés dans les écoles élémentaires troyennes tout au long de l'année, les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 7h30 à 8h35. Ce temps d'accueil est déclaré au Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement, aux Sports et à la Vie Associative (SDJESVA).
L'accueil du matin est organisé de façon échelonnée. L'animateur est disponible et à l'écoute des enfants en fonction de leurs besoins. Par son attitude il instaure un climat de confiance avec les familles et les enfants.

Ce temps d'accueil prend en compte le rythme biologique de l'enfant. Les activités du matin sont des activités libres. Des espaces (dessin, jeux de sociétés, bricolage) sont aménagés, afin de permettre de répondre aux besoins et envies des enfants.

L'animateur adopte différentes attitudes pédagogiques en fonction du rythme et envies des enfants : faire avec/laisser faire/donner à faire/faire faire.

La pause méridienne :

De 12h à 13h35, la pause méridienne est un temps privilégié pour les enfants. Cette pause leur permet de récupérer, car le milieu de journée est synonyme de fatigue placé entre deux temps de classe ou l'attention est requise. C'est un temps pour se restaurer, également pour se détendre, un moment de convivialité. La pause méridienne est un temps éducatif qui permet aux enfants de se responsabiliser (être responsable d'une tâche, choix du placement à table...), et d'acquérir de l'autonomie (se servir seul...), sans oublier l'apprentissage des gestes d'hygiène. Avant ou après le repas, l'enfant a le choix de jouer librement ou participer à des animations proposées par l'encadrant.

Le soir, après la classe :

Dès 16h30, une prise en charge des enfants est assurée dans les accueils périscolaires, laissée au choix des familles.

- Soit de 16h30 à 17h00 : Ma pause récréative, pour les enfants qui ne sont pas inscrits à Mon temps cartable ou Mes découvertes, sans possibilité de sortie durant ce créneau horaire.
- Soit de 16h45 à 17h45 : Mon temps cartable, incluant une pause récréative et un temps dédié à la réalisation du travail personnel par l'enfant sans possibilité de sortie durant ce créneau horaire.
- Soit de 16h45 à 17h45 : Mes découvertes, incluant une pause récréative et un temps dédié à l'initiation à des activités citoyennes, sportives, culturelles et artistiques ou de découverte, sans possibilité de sortie durant ce créneau horaire. Mes découvertes se déclinent sous forme de parcours, selon un cycle trimestriel : « Jeune citoyen », « Mon corps, ma santé » et « Culture et sciences »
- Soit de 17h45 à 18h15 : Ma garderie après l'école, avec possibilité de départ échelonné.

Mon périscolaire

Service d'accueil éducatif, facultatif

Les activités périscolaires ont lieu les **lundis, mardis, jeudis et vendredis, pendant les heures qui précèdent et suivent la classe**, dans les écoles maternelles et élémentaires publiques de la Ville de Troyes. Elles contribuent au bien-être, à l'épanouissement et à l'intégration sociale des enfants.

En école maternelle (de la toute petite à la grande section)

LUNDI, MARDI, JEUDI ET VENDREDI		
7h30-8h35 Ma garderie avant l'école	Ma garderie avant et après l'école : forfaits à la période, entre deux sessions de vacances scolaires. Avant ou après Troyen : 18 € Non Troyen : 36 €	 Avant et après Troyen : 26 € Non Troyen : 72 €
8h35-8h45		
8h45-12h* Classe		
12h-13h35 Pause déjeuner - Ma restauration scolaire		
13h35-13h45		
13h45-16h30* Classe		
16h30-17h Ma pause récréative		
17h-18h15 Ma garderie après l'école		

- Obligatoire
- Les enfants sont accueillis par les enseignants
- Arrivées/départs échelonnés
- Mon périscolaire - **gratuit** sur inscription
- Mon périscolaire - **payant** sur inscription
- Restauration scolaire - **payant** sur inscription

* Classe de 8h35 à 11h50 et de 13h35 à 16h20 pour les maternelles Pasteur, Louis Dumont et Georges Charpak. Les enseignants accueillent les enfants 10 min avant la classe.

Troyes

Espace Audiffred
Pôle municipal de la Famille
Service Relations avec les usagers
1, rue de la Tour à Troyes
03 25 70 47 77 / relations.usagers@ville-troyes.fr

En école élémentaire (du CP au CM2)

LUNDI, MARDI, JEUDI ET VENDREDI

7h30-8h35
Ma garderie avant l'école

Ma garderie avant et après l'école :
forfaits à la période, entre deux sessions de vacances scolaires.

Avant ou après	Avant et après
Troyen : 14,50 €	Troyen : 21 €
Non Troyen : 29 €	Non Troyen : 58 €

8h35-8h45

8h45-12h*
Classe

12h-13h35
Pause déjeuner - Ma restauration scolaire

13h35-13h45

13h45-16h30*
Classe

16h30-17h
Ma pause récréative

16h30-17h45
Mon temps cartable
(après une récréation)

16h30-17h45
Mes découvertes
(après une récréation)

Forfait à la période, entre deux sessions de vacances scolaires.
Troyen : 11 €
Non Troyen : 22 €

17h45-18h15
Ma garderie après l'école

- Obligatoire
- Les enfants sont accueillis par les enseignants
- Arrivées/départs échelonnés
- Mon périscolaire - **gratuit s**ur inscription
- Mon périscolaire - **payant** sur inscription
- Restauration scolaire - **payant** sur inscription

* Classe de 8h35 à 11h50 et de 13h35 à 16h20 pour l'élémentaire Georges-Charpak.
Les enseignants accueillent les enfants 10 min avant la classe.

Lundi et/ou jeudi pour les CP et CE1 ; mardi et/ou vendredi pour les CE2, CM1 et CM2

TROIS PARCOURS

Des temps ludiques d'éducation à la vie collective, d'apprentissage des valeurs citoyennes et d'initiation à des actives sportives, culturelles et artistiques, organisés sous forme de parcours thématiques : « Jeune citoyen » ; « Mon corps, ma santé » (prévoir une tenue adaptée à la pratique du sport) et « Culture et science ».

Planning des parcours Mes découvertes sur le portail famille-troyes.fr

Toute fréquentation doit faire l'objet d'une inscription préalable - famille.troyes.fr
Toute modification ou annulation doit être effectuée sur le Portail Famille, auprès du Pôle Famille et Proximité ou des maisons de quartier de la Ville de Troyes.

En cas de besoins exceptionnels,
pour Ma garderie avant et après l'école, des tarifs « journée » ou « semaine » peuvent être appliqués.

Mon acccueil de loisirs

Mercredis et vacances scolaires

Les accueils de loisirs offrent un mode d'accueil des enfants chaque mercredi.
Ils proposent des activités éducatives et ludiques, adaptées
à différentes tranches d'âge et visant à favoriser l'épanouissement des enfants.

Pour répondre aux besoins des familles et leur permettre de concilier vie familiale, vie sociale et professionnelle, la Ville de Troyes met en place une offre de service d'accueils de loisirs élargie, sur la base de trois formules : journée complète sans repas,
journée complète avec repas ou demi-journée (matin uniquement).

La Ville de Troyes compte 7 accueils de loisirs.

JULES-GUESDE

Accueil des enfants de 3 à 6 ans : (école élémentaire 14 juillet)

2, bd du 14 juillet,
Accueil des enfants de 6 à 12 ans :
72, rue Charles Gros (école élémentaire 14 juillet)

En journée complète (sans repas)
De 7h30 à 12h et de 13h30 à 18h
En demi-journée (sans repas) : De 7h30 à 12h

En journée complète (avec repas)
De 7h30 à 18h

LOUIS-DUMONT

Accueil des enfants de 3 à 6 ans : (école maternelle Louis-Dumont) 135, rue Étienne -Pédron
En journée complète (sans repas)
De 7h30 à 12h et de 13h30 à 18h15

En journée complète (avec repas)

De 7h30 à 18h15

MAROTS

80 bis, rue des Marots

Accueil des enfants de 3 à 12 ans :
En journée complète (sans repas)
De 8h à 12h et de 13h30 à 18h

En journée complète (avec repas)
De 8h à 18h

POINT-DU-JOUR

Accueil des enfants de de 3 à 6 ans :
11, rue de Chesterfield

Accueil des enfants de 6 à 12 ans :
(maison de quartier du Point-du-Jour)
2, place de Soëst

En journée complète (sans repas)
De 8h à 12h et de 13h30 à 18h

En journée complète (avec repas)

De 8h à 18h

RENÉ-PELTIER

Accueil des enfants de 3 à 12 ans :
(maison de quartier des Chartreux)
110 bis, avenue édouard-Herriot

En journée complète (sans repas)

De 8h à 12h et de 13h30 à 18h
En journée complète (avec repas)
De 8h à 18h

SÉNARDES

Accueil des enfants de 3 à 6 ans : (école maternelle Marcel-Pagnol) 10, rue Jean Camille -Niel
Accueil des enfants de 6 à 12 ans :
(maison de quartier des Sénardes)
3, allée Yves de Copainville

En journée complète (sans repas)

De 8h à 12h et de 13h30 à 18h

En journée complète (avec repas)
De 8h à 18h

VASSAULES

Accueil des enfants de 6 à 12 ans :
6, rue des Vassaules

En journée complète (sans repas)

De 7h30 à 12h et de 13h30 à 18h15

En journée complète (avec repas)
De 7h30 à 18h15

Troyes

Espace Audiffred
Pôle municipal de la Famille
Service Relations avec les usagers
1, rue de la Tour à Troyes
03 25 70 47 77 / relations.usagers@ville-troyes.fr

JOURNÉE TYPE EN ACCUEIL DE LOISIRS

7H30 - 9H15

Accueil échelonné
des enfants

9H15 - 9H45

Rangement
Rituel du Matin / Organisation de la journée

9H45 - 11H 30

Activités proposées
Rangement

11H30 - 13H15

AL Dumont : 2services de cantine
AL Vassaules: self

13H - 16H15

Temps de sieste / Temps calme
Activités / rangement

13H45 - 16H 30

Temps calme puis activités
rangement

16H30 - 17H

Gouter
Evaluation de la journée / Rituels

17H-18H15

Départs échelonnés
des enfants

Cette journée s'articule autour de « temps » qui donnent des repères à l'enfant et qui structurent sa journée .
L'équipe doit envisager la journée comme une progression pour lui donner du sens et non comme une succession d'activités.
L'Accueil de Loisirs est l'opportunité de partager une vie en collectivité en ayant du plaisir à vivre ensemble.

Temps d'accueils

Ce sont des moments importants.
Le directeur, ou un animateur, par roulement accueille les parents, note les présents et les informe du déroulement de la journée ou/et prend en compte les informations transmises par ces derniers (fatigue, heure de départ, ...).

Rappel réglementaire:
Le départ : À l'exception des rendez-vous médicaux justifiés préalablement par écrit auprès du directeur de l'A.L, toute sortie est définitive.
L'identification des personnes qui viennent chercher un enfant doit être réalisée systématiquement (CNI ou équivalent) en adéquation avec les personnes mentionnées dans le dossier de l'enfant.
Afin de permettre le bon déroulement des activités tout en tenant compte du rythme de vie des familles, les départs échelonnés sont possibles le soir uniquement à partir de 17h.
Par mesure de sécurité, l'enfant, non autorisé à quitter seul l'A.L., est remis à son responsable légal exclusivement dans l'enceinte de la structure.
En aucun cas, les enfants ne peuvent être récupérés au cours d'une sortie, à la descente du bus ou dans la rue.

Temps d'activités

Durant les temps d'activités, nous veillerons à ce que les enfants puissent avoir accès:

- aux 3 typologies d'activités (créative, sportive, d'expression) dans la journée
- à des sorties découvertes
- 2 grands jeux par mois

Repas

Ces temps favorisent les échanges, les discussions et développent aussi l'autonomie et à la responsabilisation. L'équipe d'animation privilégiera une organisation avec ces objectifs.

La restauration collective est gérée par la collectivité et fournie par le prestataire Sodexo. Les menus sont affichés à l'Accueil de Loisirs et sur le portail famille.troyes.fr.
L'équipe proposera aussi des repas à l'extérieur, la SODEXO met alors à disposition des pique-niques permettant ainsi des sorties à la journée.

Le goûter est fourni par notre prestataire (Sodexo).
A partir de 16h, il est servi par les animateurs, celui-ci est diversifié et est un moment pendant lequel l'équipe et les enfants effectuent un retour sur la journée.

Après le repas

Après le repas différents temps sont organisés:
-Temps Libre
-Temps de sieste
-Temps Calme

Dans un premier temps:

- un temps libre.

Dans la cour si le temps le permet ou dans les salles, ils peuvent jouer librement. Cela lui permettra sans s'en rendre compte de développer sa confiance en soi, ses habilités sociales, favoriser la pensée créative...

Dans un second temps:

- Le temps de sieste concerne principalement les petits âgés de 3ans et tout autre enfant demandeur. Afin de permettre un vrai temps de repos, une ambiance calme et tamisée est mise en place. Au bout de 45min si l'enfant ne dort pas, il lui sera proposer de se lever ou bien de rester dans la salle pour continuer son repos. Si un enfant s'endort, nous le laisserons donc dormir avec comme heure maximale de réveil celle du goûter = 16h

- La Relax', consiste a aménager un espace calme avec musique, histoires coussins, coin « cocooning » etc.) afin que les enfants puissent se poser mais correspond uniquement aux enfants demandeurs.

- Le temps calme sera lui un temps animé avec des activités comme l'intitulé le laisse penser, plus calme que celles proposées durant la journée. Ainsi nous y verront de la relaxation, des ateliers dessins, ateliers autonomes, jeux de sociétés ...

Pour tous, ce moment doit être calme et permettre à chacun de se ressourcer après le repas

Nous considérons que le besoin de sommeil est souverain et que chaque enfant est à même de connaitre son propre rythme. Ainsi un enfant a la possibilité de se reposer dès qu'il le souhaite, qu'importe son âge ou l'heure de la journée.

Santé - Sécurité

L'animateur doit assurer la sécurité morale, physique et affective pour chaque enfant.

II- Fiche sanitaire :

Pour toute inscription sur un temps d'accueil de la collectivité une fiche sanitaire individuelle obligatoire sera remplie par la famille. Elle précise les renseignements médicaux de l'enfant, et la mention des vaccins obligatoires (décret n 2018-42 du 25 janvier 2018).

En cas de contre-indication pour la réalisation d'une activité, celle-ci doit être attestée par un certificat médical.

2.Médicaments/PAI :

Le personnel d'animation ou encadrant n'est pas habilité à donner des médicaments aux enfants sauf si le traitement est intégré à un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) qui a pour but de faciliter l'accueil au quotidien d'un enfant atteint de troubles de la santé ou de handicap. Il est établi par un médecin, à l'initiative des parents, est connu de tous les acteurs qui s'occupent de l'enfant et permet de déterminer les modalités d'accueil de l'enfant.

Sur tous les temps d'accueil, la prise de médicaments est soumise à l'élaboration d'un Projet d'Accueil Individualisé.

3.Pharmacie et déplacement :

Sur tous les lieux d'accueil, il doit y avoir une ou plusieurs pharmacie(s) fixe(s) ou portable(s) (à utiliser lors de tous les déplacements).
À chaque déplacement, il est demandé aux animateurs et aux enfants de mettre un gilet pour que le groupe soit vu par tous les autres usagers de la route.

4.Départ raison de santé :

Lorsqu'un enfant présente des symptômes ou en cas d'accident le responsable légal est alerté. Il lui est demandé de venir chercher l'enfant et lui sera demander de remplir un document qui stipule que le responsable légal reprend l'enfant.

5. Accidents et déclarations d'accident :

L'animateur ou témoin de l'accident contacte le 15 ou le 18 en fonction de la gravité de l'accident

Pour le périscolaire école : le coordinateur contactera les parents pour les prévenir. En cas d'accident, il est demandé à l'animateur de faire une déclaration, qui se trouve dans le classeur périscolaire rubrique déclaration d'accident et qui doit être renvoyée au Service Enfance Jeunesse pour enregistrement.

Pour le périscolaire accueil de loisirs : le directeur de l'accueil de loisirs contactera les parents pour les prévenir.

6. Consignes d'incendie et PPMS :

Au sein de tous les sites se trouve les consignes en cas d'incendie et le Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS). Ces documents expliquent les conduites à tenir dans ces cas d'urgence, ils doivent être lus, expliqués et maîtrisés par l'encadrant.

Accueil des enfants en situation de handicap

Les dispositifs périscolaire et les accueils de loisirs concourent au bien-être, à l'épanouissement et à l'intégration sociale des enfants y compris ceux en situation de handicap ou atteints d'une maladie chronique lorsque leur état de santé est compatible avec la vie en collectivité.

Les enfants atteints de maladies chroniques, d'allergies ou d'intolérances alimentaires ont accès au service de restauration collective qui nécessite la mise à la mise en place d'un P.A.I.

La Ville de Troyes a mis en place un certain nombre de mesures et de recommandations destinées à favoriser leur intégration : renforcement des équipes d'animation en nombre, en fonction des besoins d'accompagnement, stages de formation, rencontre des familles.

Les rôles de chacun

L'équipe pédagogique est composée de 3 directeurs péri et extrascolaire ainsi que d'animateurs que vous pourrez rencontrer sur les différents sites.

Les directeurs du secteur jouent un rôle central dans la gestion et la direction des accueils, ils assurent :

- L'élaboration et la conduite du projet pédagogique : garant des orientations éducatives, ils veillent à ce que les principes et objectifs éducatifs soient respectés et appliqués. En collaboration avec l'équipe d'animation, ils développent et mettent en œuvre un projet pédagogique adapté aux besoins des enfants.

- La gestion réglementaire et administrative : toutes les normes de sécurité, procédures et réglementations sont strictement respectées pour garantir la sécurité des enfants et de l'équipe d'animation. Ils s'occupent des aspects administratifs, comme la gestion des présences et des documents nécessaires au bon fonctionnement de l'accueil.

- L'animation de l'équipe pédagogique : en coordonnant, animant et formant l'équipe, ils favorisent une bonne dynamique de groupe et un travail collaboratif.

- La prise en compte de l'enfant dans sa globalité : ils mobilisent tous les acteurs nécessaires pour la prise en charge de l'enfant. La communication avec les familles : interlocuteurs privilégiés, ils assurent une communication fluide et de qualité

Les animateurs(trices) sont au coeur de l'interaction avec les efants et jouent un rôle crucial dans leur épanouissement; ils veillent à :

- Assurer la sécurité physique et affective des enfants, en respectant toutes les réglementations en vigueur, lors de tous les temps de la journée.

- Conduire des activités: en élaborant et animant des activités en accord avec les objectifs du projet pédagogique, favorisant le développement des enfants

- Engager une démarche pédagogique par leur présence active et leurs interactions ils créent un environnement de confiance, adoptent des attitudes variées pour accompagner les enfants vers une plus grande indépendance et autonomie en les encourageant à prendre des initiatives, à faire des choix et à participer activement aux décisions de groupe.

L'animateur(trices) relai
au sein des écoles assure la liaison,
la remontée d'information entre les animateurs sur site
et les directeurs de secteur

La communication

La communication avec les enfants

La communication avec les enfants se fait tout au long des journées d'accueil, de leur arrivée le matin jusqu'à leur départ du soir. Les accueils péris et extrascolaires étant des lieux de partage, les échanges sont perpétuels. Celle-ci s'incarne à travers le quotidien vécu. L'enfant prend alors part au fonctionnement, qui varie selon les types et lieux d'accueil fréquentés.

La communication avec les familles

- Un site internet : www.ville-troyes.fr qui recense l'ensemble des informations liées aux thématiques « découvrir Troyes, au quotidien, proximité, sortir/bouger, vie municipale, téléservices »
- Un portail famille : PORTAIL FAMILLE - accueil (troyes.fr) qui informe au sujet de la petite enfance, des écoles et de leurs activités, des vacances en accueil de Loisirs, des espaces intergénérationnels. Un espace personnel permet aux familles de procéder aux inscriptions/annulations en ligne. L'actualité incontournable de ces structures y est mise en avant.
- Soucieuse de vivre avec son temps, la Ville de Troyes possède aussi des pages officielles sur plusieurs réseaux sociaux qui permettent à tous de suivre des moments forts de la commune et notamment certains temps et/ou informations des accueils de loisirs Troyens.
- Un flyer par Accueil de Loisirs est à disposition des familles et une attention particulière est portée quant à la transmission des valeurs du projet pédagogique.
- Des programmes d'activités péris et extrascolaires et les menus sont affichés devant chaque site.
- Des temps de partage et d'échanges réguliers sont proposés au sein des accueils de loisirs.
- Un questionnaire de satisfaction permet de recenser les avis des familles